

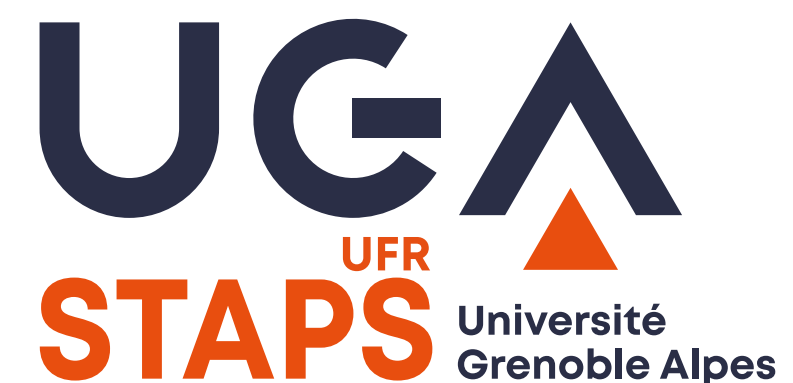


## Rentrée Universitaire L2 STAPS Valence 2024-25

Sandrine Isoard-Gauthier

Professeure des Universités

[sandrine.isoard@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:sandrine.isoard@univ-grenoble-alpes.fr)





# Principaux contacts

# Toute l'équipe vous souhaite une bonne rentrée !!!

Contact: [prenom.nom@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:prenom.nom@univ-grenoble-alpes.fr)



- **Directeur du site et des études en STAPS Valence** : Hugues THIRCUIR
- **Directeur du DSDA** : Jean-Pierre LEAUTÉ
- **Responsable L1**: Emmanuelle BLACHON
- **Responsable L2**: Sandrine ISOARD
- **Responsable L3 EM** : Loïc LE DIOT
- **Responsable EBS (sauf étudiants en situation de handicap)** : Emmanuelle BLACHON
- **Responsable Etudiants en situation de handicap et AHN** : Sandrine DUSSER
- **Responsable SHN** : Rachel COUMBA
- **Responsable EDT** : Clément GINOUX
- **Responsable scolarité**: Lydie COGNE
- **Scolarité L1/L2** : Anne-Marie BERNAT
- **Scolarité L3** : Léa BASCLE
- **Etudiants en situation de handicap** : Pierre COLLANGE
- **Stages** : Sophie COLLOMBET
- **Accueil / contrats étudiants** : Joanna GENEST
- **Bibliothécaire** : Pascale GARDIEN

[valence-staps-scolarite@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:valence-staps-scolarite@univ-grenoble-alpes.fr)

Tel : 04 38 38 84 26

# Inscription administrative

Inscription administrative possible jusqu'au **13 septembre 2024** (site de l'UGA onglet candidature et inscription)

Permanences pour carte étudiant : **voir affichage**. Merci de ne pas solliciter les gestionnaires de scolarité avant la date qui sera affichée !



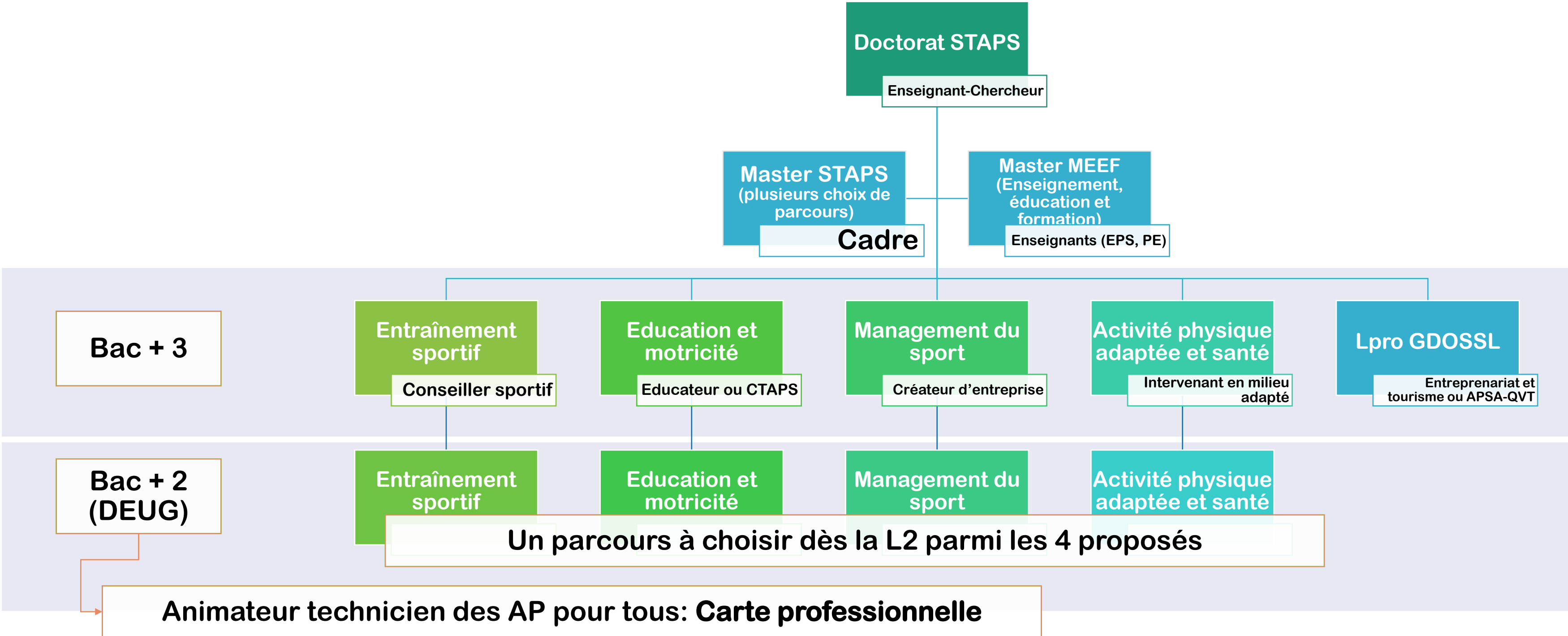
# Au programme aujourd'hui :

1. Présentation des formations
2. Présentation de la maquette en L2
3. Rappel du règlement intérieur
4. Présentation des statuts particuliers
5. Présentation de l'EDT (ADE) et services numériques
6. Inscription pédagogique

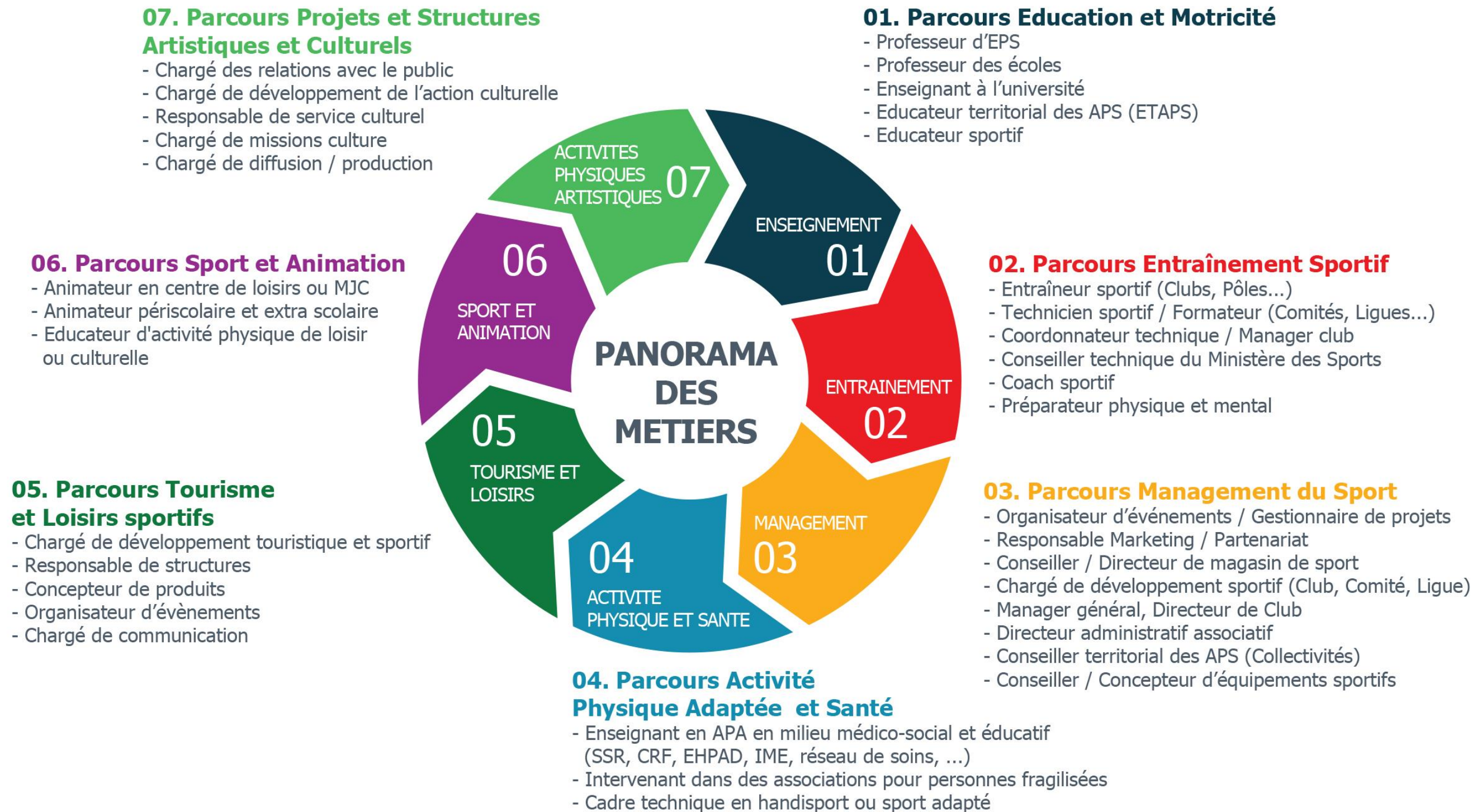
# Au programme aujourd'hui :

1. Présentation des formations
2. Présentation de la maquette en L2
3. Rappel du règlement intérieur
4. Présentation des statuts particuliers
5. Présentation de l'EDT (ADE) et services numériques
6. Inscription pédagogique

# Formations en STAPS



# Panorama des métiers





# Activités physiques adaptées et santé

## **METIERS de la READAPTATION :**

Intervenant en APA en centre de rééducation, dans les réseaux de santé (maladies chroniques), en maison de retraite ...

## **METIERS de l'ENSEIGNEMENT :**

Intervenant en APA en établissement médico éducatif, en milieu carcéral ...



## **METIER de l'AMELIORATION de la PERFORMANCE :**

Entraîneur ou cadre technique en handisport (FFH) ou sport adapté (FFSA)

**METIERS du LOISIR SPORTIF :**  
Intervenant dans les associations de loisirs sportifs adaptés

**METIERS de la RECHERCHE**

# Management du sport

## METIERS des LOISIRS et du TOURISME SPORTIFS :

- Concepteur de produits
- Tour operateur
- Organisateur d'activités
- Responsable marketing

## METIERS de la GESTION d'EQUIPEMENTS SPORTIFS et TOURISTIQUES :

- CTAPS
- Gestionnaire d'équipements sportifs
- Concepteur d'espaces de pratique

## METIERS de l'EVENTEMENTIEL :

- Chargé de communication
- Chargé de projet
- Organisateur d'évènements

## METIERS de la RECHERCHE

Métiers de la vente et du commerce



# Entraînement sportif

## METIERS de l'AMÉLIORATION de la PERFORMANCE :

Entraîneur  
Préparateur physique  
Préparateur mental

## METIERS de l'ENTRETIEN de la CONDITION PHYSIQUE :

- Coach à domicile
- Coach / animateur en salle de remise en forme

## METIERS du LOISIR SPORTIF :

- Moniteur VTT
- MNS

## METIERS de la RECHERCHE

Métiers de la sécurité  
(pompier, gendarme ...)



# Education motricité

## **METIERS de l'ENSEIGNEMENT :**

Poursuite d'études en Master **MEEF**  
(Métiers de l'Enseignement, de  
l'Education et de la Formation) :

- professeur d'EPS (préparation du  
CAPEPS)
- ou professeur des écoles  
(préparation du CAPE)

Préparation du concours  
ETAPS (Educateur  
Territorial en APS)



## **METIERS de l'ANIMATION :**

- Animateur en centre de loisirs ou  
MJC
- Animateur périscolaire et extra  
scolaire
- Educateur sportif dans une  
entreprise à but éducatif

**METIERS de la RECHERCHE**

# LPro GDOSSL

Parcours Entrepreneuriat et  
tourisme des sports nature



Concepteurs de produits de  
tourisme sportif  
Promoteur de tourisme local  
Organisateur d'évènements  
Gestionnaire de structure  
Directeur de TPE tourisme...

Parcours APSA et Qualité de  
vie au travail

Coordonnateur d'équipe  
Chargé de projet  
évènementiel  
Chargé de développement  
Chargé de mission  
responsabilité, gestion et  
administration de structures  
sportives dans le domaine  
des APSA et de la QVT

# Au programme aujourd'hui :

1. Présentation des formations
2. Présentation de la maquette en L2
3. Rappel du règlement intérieur
4. Présentation des statuts particuliers
5. Présentation de l'EDT (ADE) et services numériques
6. Inscription pédagogique

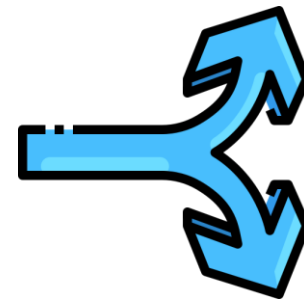
# Déroulement de l'année



**L2** = 2 échelons  
(1 par semestre)



**1 échelon** = 30 ECTS  
(European Credits  
Transfer System)



**Semestre 1 :**  
de septembre 2024  
à janvier 2025  
Examens en janvier

**Semestre 2 :**  
de janvier à avril  
2025  
Examens en mai

Session « 2<sup>nd</sup>  
chance » en juin



Calendrier pédagogique : <https://staps.univ-grenoble-alpes.fr/vie-a-l-ufr/scolarité/scolarité-157481.kjsp>

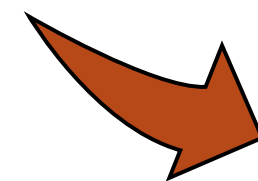
# Rappels

Avant de poser une question par mail, vérifiez que l'information n'est pas disponible sur le site de l'UFR STAPS de Grenoble :

<https://staps.univ-grenoble-alpes.fr/formations/choisir-une-formation/licences/>

Ou du DSDA :

<https://dsda.univ-grenoble-alpes.fr/>



## RÈGLEMENTS DES ÉTUDES

[Licence STAPS Parcours APAS](#)

[Licence STAPS Parcours Education et Motricité](#)

[Licence STAPS Parcours Entraînement Sportif](#)

[Licence STAPS Parcours Management du Sport](#)

## MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

[Licence 1 STAPS](#)

[Licence 2 STAPS](#)

[Licence 3 STAPS Parcours APAS](#)

[Licence 3 STAPS Parcours Education et Motricité](#)

[Licence 3 STAPS Parcours PPPE](#)

[Licence 3 STAPS Parcours Entraînement Sportif](#)

[Licence 3 STAPS Parcours Management du Sport](#)



# Les enseignements de la L2 Echelon 3 – Semestre 1

**TRONG COMMUN**

## **Intervention pour améliorer la condition physique (9 ECTS)**

Qualités de force (3 ECTS)

Qualités énergétiques (3 ECTS)

Qualités de souplesse et relâchement (3 ECTS)

## **Ontogénèse : de l'enfant à l'âge adulte (3 ECTS)**

Biologie

Psychologie

Contrôle moteur

## **Sciences de la vie (6 ECTS)**

Biomécanique (2,5)

Neurosciences (2,5)

Physiologie (1)

## **Spécialité sportive : Compétences liées à l'intervention (3 ECTS)**

### **Parcours EM (9 ECTS)**

SMN

EMP

Anglais

### **Parcours MS (9 ECTS)**

SMN

EMP

Anglais

### **Parcours ES (9 ECTS)**

Sociologie

EMP

Hygiène et Performance

### **Parcours APAS (9 ECTS)**

Sociologie inté.

EMP

Pathologies m&h

**SPECIALISATION**

# Les enseignements de la L2 Echelon 4 – Semestre 2

**TRONG COMMUN**

## **Technologie de l'intervention (12 ECTS)**

ATI-A (3 ECTS)

APSA 1 (4,5 ECTS)

APSA 2 (4,5 ECTS)

## **Ontogénèse : de l'âge adulte au sénior (3 ECTS)**

Biologie

Psychologie

Contrôle moteur

## **Psychologie sociale (3 ECTS)**

## **Spécialité sportive : compétences liées à l'intervention (3 ECTS)**

### **Parcours EM (9 ECTS)**

Sociologie

Histoire

Intervention & posture de  
l'enseignant

### **Parcours MS (9 ECTS)**

Sociologie

Economie du sport & initiation  
en science de gestion  
Management

### **Parcours ES (9 ECTS)**

SMN

Règlementations du milieu  
sportif  
Anglais

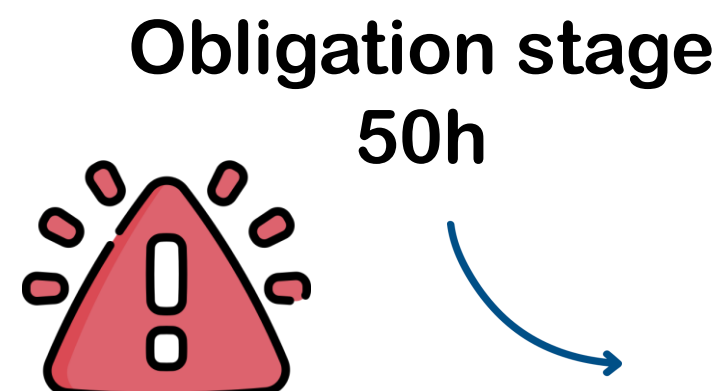
### **Parcours APAS (9 ECTS)**

SMN

Maladies chroniques  
Anglais

**SPECIALISATION**

# UE Spécialité Sportive : Stage d'intervention



Attention CONVENTION à établir et signer **avant les vacances de la Toussaint** (avant le début officiel du stage)












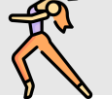

A decorative graphic consisting of several short, diagonal lines in black and red, arranged in a fan-like pattern.

Les 50h de stage doivent avoir lieu sur la période  
du **4 novembre 2024 au 3 mai 2025**

La procédure à suivre se trouve sur le site de l'UGA

<https://pstage-uga.grenet.fr/esup-pstage/stylesheets/stage> (procédure P-stage cf. fiche distribuée)

# Spécialités sportives ouvertes dans la dimension sportive à Valence

Sports collectifs	Sports et arts individuels
 Football	 Athlétisme
 Handball	 Natation
 Rugby	 Judo
 Basketball	 Tennis
 Volley Ball	 Escalade
	 Gymnastique
	 Danse
	 Cyclisme

Si votre spécialité sportive n'est pas dans la liste, vous pouvez faire une demande de dérogation pour un rattachement auprès du responsable de la spé. Sportive : Hugues Thircuir

# Enseignement facultatif – Formation aux premiers secours (PSC1)



Indispensable pour  
les concours de  
l'enseignement et la  
plupart des  
diplômes  
d'initiateurs et/ou  
d'encadrement



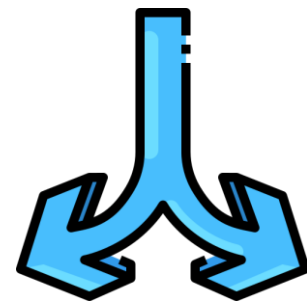
Inscription directement au centre  
santé jeunes pour 10h de  
formation

# Au programme aujourd'hui :

1. Présentation des formations
2. Présentation de la maquette en L2
3. Rappel du règlement intérieur
4. Présentation des statuts particuliers
5. Présentation de l'EDT (ADE) et services numériques
6. Inscription pédagogique

# Règlement des études

Un échelon peut être acquis



Soit par la validation de chacune des UE qui le compose (note > à 10 dans chaque UE)

Soit par compensation entre ces UE (moyenne de l'ensemble des UE de l'échelon > à 10)

Pour les étudiants **n'ayant pas validé** un échelon ou les deux, toutes les notes de session 1 sont reportées en session de «2<sup>nd</sup>e chance» sauf si l'étudiant souhaite les repasser

**Remarque :** La note de session de «2<sup>nd</sup>e chance» remplace complètement la note de session 1 (Pas de report de CC)

## Cas particulier : Renonciation à la compensation

Il est possible de **renoncer à la compensation** à l'issue de l'évaluation initiale (session 1), au sein d'un semestre, ou d'une année dans le cas où un étudiant souhaite améliorer ses résultats de manière significative lors de la seconde chance, en se représentant aux UE non acquises (note < 10/20).

La renonciation à la compensation entraîne de facto la renonciation à l'obtention du semestre, de l'année, du diplôme en évaluation initiale (session 1).

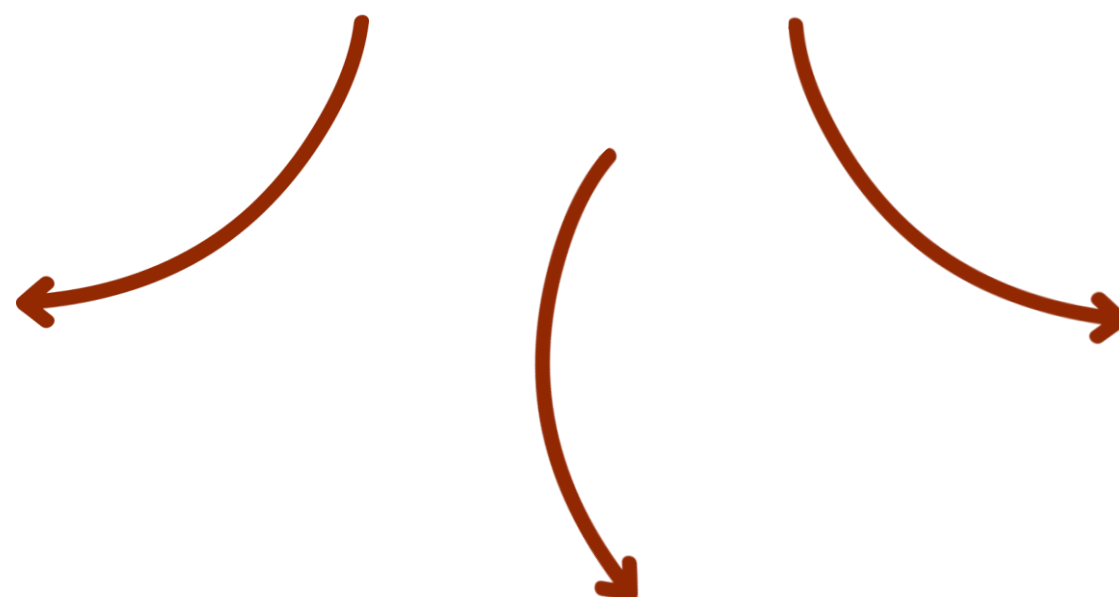
Les **demandes de renonciation doivent être adressées par écrit au jury et déposées au service scolarité dans les 3 jours** qui suivent l'affichage des résultats d'évaluation initiale. L'étudiant devra remplir et signer une fiche pédagogique précisant les UE qu'il veut repasser en seconde chance.

Quelle que soit la note obtenue en seconde chance, elle remplace la note d'évaluation initiale (session1)

# Contrats redoublants

Contrat pédagogique à signer pour les redoublants **début septembre** auprès du responsable d'année (sur créneaux de permanence ou sur rdv)

Vous devez passer **toutes les UE non acquises** du (ou des) semestre(s) non validé(s) !



Possibilité d'anticiper des UE de L3 pour les étudiants ayant validé un semestre (contrat à établir avec le responsable des L3 Mr Le Diot)

**Aucun gel de note possible, sauf...**

Le report des notes de TP est possible, sur demande de l'étudiant, et selon les modalités définies par les équipes pédagogiques des UE concernées, sous réserve d'une note seuil au moins égale à 10/20. Les conditions de report des notes de TP peuvent varier d'une UE à l'autre.

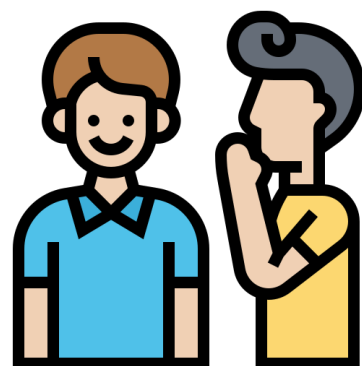


# Règlement intérieur

Usage de l'ordinateur décidé par l'enseignant



Interdiction du téléphone portable en CM, TD et TP, que l'étudiant soit dispensé ou non



Attitude gênante (bavardages, insolence, retards,...), sanctionnée

Sanctions possibles :  
rappel à l'ordre  
exclusion de cours  
changement de groupe  
saisie de la commission disciplinaire



# Assiduité

La présence à l'ensemble des enseignements (TD/RPG/TP) est **OBLIGATOIRE**



Justification d'absence:  
présentation aux enseignants concernés du justificatif (cf. encadré) **dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la reprise de l'étudiant**



Présenter l'**original** de son justificatif + **envoyer une copie à l'enseignant** du cours dans lequel il a été absent **ET** à la **responsable d'année**

*Si possible, prévenir l'enseignant par mail avant l'absence*

En cas d'absences injustifiées à plus d'un quart du volume total de l'enseignement concerné à présence obligatoire, l'étudiant sera déclaré défaillant dans l'enseignement entraînant automatiquement une défaillance à l'UE, au semestre, et à l'année

## Extrait règlement des études UGA

### Absences considérées justifiées

Certificat médical  
Bulletin d'hospitalisation  
Partie pratique du permis de conduire  
RDV chez un spécialiste où les délais sont très longs (ophtalmo, RDV chez un chirurgien pour opération ...)  
Des raisons familiales graves (maladie, décès ...) à justifier (acte de décès, bulletin d'hospitalisation, livret de famille pour faire le lien...)  
Formation pour DE (liste très précise = APS où la carte pro ne suffit pas pour enseigner) si moins de 3 semaines dans l'année et vu avec le responsable d'année et de spé sportive.  
Tout le reste doit être porté à l'appréciation du responsable d'année

### Exemples d'absences considérées comme non justifiées

RDV chez l'ostéo, Visite de salon, Problème de véhicule, Préparation du Challenge de l'étudiant...

# - Assiduité -

## Cas des absences aux examens

	Absence aux CCs	Absence aux ET de session initiale	Absence aux ET de seconde chance
Absence injustifiée	<p>Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme <b>défaillants</b> à l'épreuve de CC concernée</p>	<p>Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme <b>défaillants</b> à l'ET concernée.</p>	<p>Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme <b>défaillants</b> à l'ET</p>
Absence justifiée	<p>En cas d'absence justifiée aux CC, une <b>nouvelle épreuve</b> est proposée aux étudiants, dans la mesure du possible.</p> <p>Dans le cas contraire les responsables de formation choisissent, avec l'accord du jury, <b>soit d'affecter un zéro</b> à l'EC (=ABJ), <b>soit de neutraliser</b> la note (=DISP).</p> <p>Une seule neutralisation (DISP) par élément constitutif sera proposée <b>dans le cas de plusieurs absences justifiées</b>.</p> <p>Tout <b>étudiant blessé</b> doit être présent en TP et venir au contrôle pratique avec un certificat médical pour obtenir 0 (ou une note à minima si pratique partielle) au lieu de la mention DEF</p>	<p>En cas d'absence justifiée à l'ET, les responsables de formation choisissent, avec l'accord du jury, soit d'affecter un <b>zéro à l'ET</b>, soit de déclarer l'étudiant <b>défaillant à l'ET</b>.</p>	<p>En cas d'absence justifiée (ABJ) à l'ET, l'étudiant peut, sous <u>réserve d'accord du responsable d'année</u> et de faisabilité, se voir proposer une <b>nouvelle évaluation</b> de nature et de durée équivalentes.</p> <p style="text-align: center;">En cas d'impossibilité : <b>un zéro est affecté à l'ET</b></p>

# Modèle de rédaction de mail

Pour toutes vos **correspondances par mail** avec la scolarité, les enseignants, les responsables d'année... **vous devez utiliser le format suivant à partir de votre adresse mail @etu.univ-grenoble-alpes.fr :**

**NOM Prénom**

**N° de Groupe :**

**Site universitaire : Valence**

Madame ou Monsieur,

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

Formule de politesse à la fin du mail

**Si vous n'utilisez pas ce modèle, vos mails ne seront pas traités**

# Au programme aujourd'hui :

1. Présentation des formations
2. Présentation de la maquette en L2
3. Rappel du règlement intérieur
4. Présentation des statuts particuliers
5. Présentation de l'EDT (ADE) et services numériques
6. Inscription pédagogique

# Statuts particuliers

Des **aménagements d'études** sont prévus pour certains étudiants : salariés, sportif de haut-niveau, père ou mère de famille, étudiants à besoins spécifiques, formation continue...

## SHN / AHN :

Candidature à faire en ligne sur le site de l'UGA avant le **22/09 pour les AHN** et avant le **15/09 pour les SHN**



Pour le statut AHN, prise de RDV obligatoire avec Mme Dusser par mail

Pour le statut SHN, réunion d'information obligatoire le **10/09 de 12h30 à 13h30 en salle A104**

## Contacts

**R. COUMBA** pour les SHN :  
[rachel.coumba@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:rachel.coumba@univ-grenoble-alpes.fr)

**S. DUSSE** pour les AHN et les étudiants en situation de handicap :  
[sandrine.dusser@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:sandrine.dusser@univ-grenoble-alpes.fr)

**P. COLLANGE** responsable administratif des étudiants en situation de handicap : [valence-staps-scolarite@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:valence-staps-scolarite@univ-grenoble-alpes.fr)

**E. BLACHON** pour les EBS (hors situation en situation de handicap) :  
[emmanuelle.blachon@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:emmanuelle.blachon@univ-grenoble-alpes.fr)

# - Statuts particuliers - Etudiants en situation de handicap

**Étape 1 :** faire votre demande d'aménagement pour l'année universitaire auprès du service accueil handicap (SAH):

<https://etudiant.univ-grenoble-alpes.fr/votre-situation/etudiant-en-situation-de-handicap/demande-d-amenagement-d-etudes-et-d-examens-pour-les-etudiants-en-situation-de-handicap-1381856.kjsp?RH=1702389545919>



UGA Université Grenoble Alpes Le portail étudiant de l'Université Grenoble Alpes

MENU RECHERCHE

Accueil > Votre situation > Étudiant en situation de handicap > Aménagement des études

### Demande d'aménagement d'études et d'examens pour les étudiants en situation de handicap

Imprimer Partager f X in

Vous êtes au cœur du dispositif, c'est votre demande d'aménagement qui déclenche le processus d'accompagnement. Voici les étapes à suivre.



**Étape 2 :** obtenir un avis médical auprès du médecin de l'université :

<https://www.valence.fr/service/centre-sante-jeunes/>



VILLE DE VALENCE 30/05/2023 - MIS À JOUR LE 20/03/2024

13-15 place Latour-Maubourg 26000 Valence 04 75 56 62 11

Prise de rendez-vous par téléphone conseillée.

Horaires d'ouvertures :  
- Lundi, mardi et mercredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h  
- Jeudi, de 8 h 30 à 17 h  
- Vendredi de 8 h 30 à 16 h

COURRIEL

**Étape 3 :** obtenir votre plan d'accompagnement (PAEH)



**Étape 4 :** transmettre votre PAEH à votre scolarité et obtenir la notification de décision d'aménagement



Pour l'année universitaire 2024-2025, votre demande d'aménagement doit être faite:

- Avant le 15 octobre pour une mise en place dès le 1<sup>er</sup> semestre
- Avant le 15 février pour une mise en place au 2<sup>nd</sup> semestre

# - Statuts particuliers - Etudiant.es engagé.es

## Etudiants engagé : qui peut en bénéficier ?

- Les étudiants volontaires dans l'armée ou militaire dans la réserve opérationnelle
- Les sapeurs-pompiers volontaires
- Les étudiants salariés (contrat minimum de 3 mois, 10h hebdomadaires minimum)
- Les étudiants effectuant un service civique
- Les membres actifs du bureau d'une association
- Les chargé(e)s de famille (parents)

**Bonification possible au semestre (0,25 pt) ou à l'année (0,5 pt)**

Valable une seule fois sur le parcours Licence, pour les SPV, les réservistes et les élus du BDE

Demande et dossier à faire entre le jury et jury balai

**Candidater en ligne sur le site de l'UGA avant le 23/10/24**



# Mobilité internationale



Possibilité de partir à l'étranger pour la L3

Dossier à faire dès la L2 !

Responsable: David TROUILLOUD (STAPS Grenoble)

# Voies d'*excellence*




**Stage d'excellence** possible dans un laboratoire de recherche dès la fin de la L2 pour les meilleurs de la promo sur proposition du responsable de niveau (résultats L1/L2)

Concours de **l'ENS Rennes**

*Contactez votre responsable d'année pour plus d'informations*

# Parcours LAS (licence avec un Accès Santé)

- **Licence STAPS avec une option Santé**
  - **Déroulement** : principe de la pédagogie inversée qui comporte des séquences d'enseignement à distance et du tutorat les jeudis après-midi
  - **Contenus** : enseignements en Sciences de la santé (Anatomie, Physiologie), en Sciences exactes (Biochimie, Biostatistiques), en Sciences biologiques
  - **En L2 et L3** : 60 ECTS STAPS classiques + 10 ECTS de santé
  -  pour EDT sur ADE → onglet «étudiant STAPS LAS»
- **Réunion d'information** le 04/09/2024 en visio à 18h (cf ADE)
- **Réunion d'information** le 04/09/2024 à 12h30 à l'amphi Lavoisier (cf ADE)
- **Réunion de rentrée** le 05/09/2024 à 13h45 à l'amphi Lavoisier (cf ADE)

**Référente STAPS LAS :**

[Karine.couturier@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:Karine.couturier@univ-grenoble-alpes.fr)

**Référente DSDA LAS :**

[Marie-cecile.darracq@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:Marie-cecile.darracq@univ-grenoble-alpes.fr)

# Au programme aujourd'hui :

1. Présentation des formations
2. Présentation de la maquette en L2
3. Rappel du règlement intérieur
4. Présentation des statuts particuliers
5. Présentation de l'EDT (ADE) et services numériques
6. Inscription pédagogique

# Emploi du temps

- **Consultation de l'EDT :**

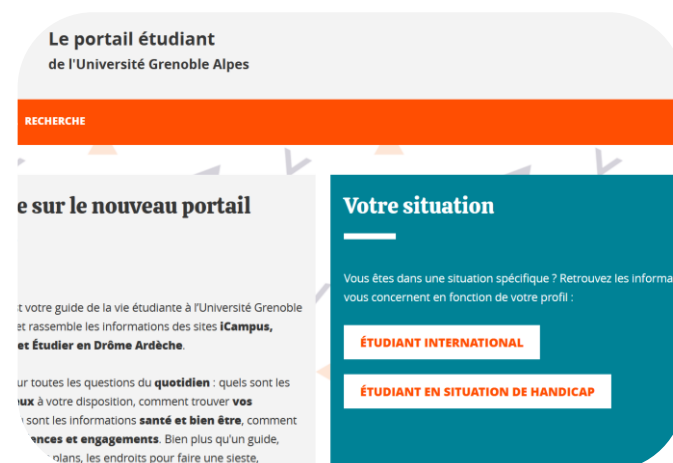
- Accessible sur le site de l'UGA
- <http://www.univ-grenoble-alpes.fr/>
  - Cliquer sur LEO, intranet étudiants
  - Connection avec vos identifiants Agalan puis cliquer sur Mon emploi du temps
- Pensez aussi à l'appli campus
- Informations complémentaires par mails



The screenshot displays the 'Mon emploi du temps' (My class schedule) interface on the UGA website. It features a calendar for September 2024, a search bar, and a list of resources. The main part of the interface is a weekly schedule grid for the week of September 2nd to 6th, 2024. The grid shows various courses and meetings, such as 'R union de rentr ee L2', 'UE 31 : Qualit es  nerg tiques CM', and 'R union information Las option sant '. The interface is in French and includes navigation options for different weeks and days.

# Sites internet à consulter – mettre en favoris

**Le portail étudiant de l'Université Grenoble Alpes** : L'ensemble des informations essentielles à votre vie étudiante



<https://etudiant.univ-grenoble-alpes.fr/>



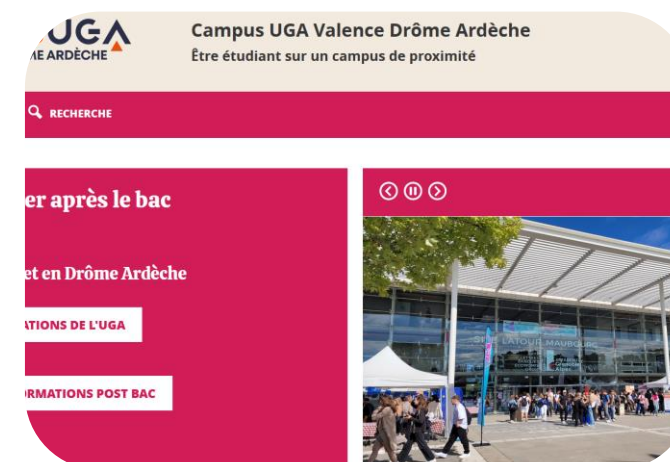
<https://dsda.univ-grenoble-alpes.fr/>

**Le site du DSDA** : L'ensemble des informations sur votre scolarité au DSDA

**Le site de l'UFR STAPS** : L'ensemble des informations pédagogiques : calendrier pédagogique, accès aux cours, règlement des études, MCCC, FAQ...



<https://staps.univ-grenoble-alpes.fr/>



<https://campus-valence.univ-grenoble-alpes.fr/>

**Le site du Campus UGA Valence Drôme Ardèche** : L'ensemble des informations sur les études en Drôme Ardèche

# Au programme aujourd'hui :

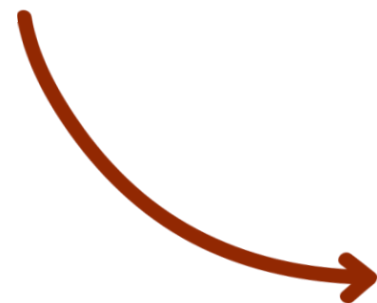
1. Présentation des formations
2. Présentation de la maquette en L2
3. Rappel du règlement intérieur
4. Présentation des statuts particuliers
5. Présentation de l'EDT (ADE) et services numériques
6. Inscription pédagogique

# Inscription pédagogique



Pour les étudiant.es qui ne l'auraient pas encore fait, merci de compléter votre inscription pédagogique :

<https://forms.office.com/e/fqAkAASqZj>



Cette inscription est obligatoire pour pouvoir vous répartir dans les groupes TD – **à faire avant 14h aujourd'hui**

**Affichage des groupes :**

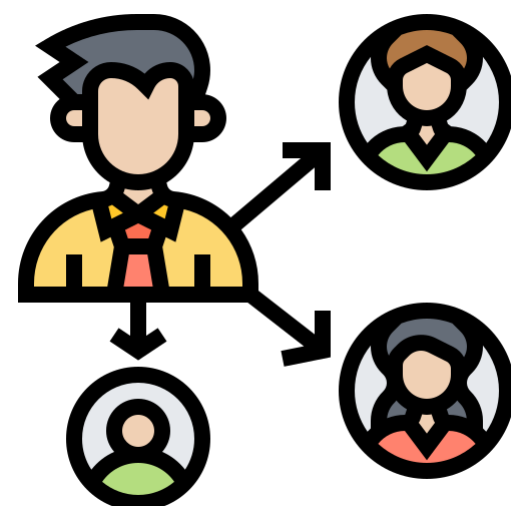
au plus tard mercredi 4 septembre à 12h

**Permanence :** jeudi 5 – 14h-16h



# Délégués de promotion

Un délégué + un suppléant par groupe



Ils représentent les étudiants dans les commissions de l'UFR-STAPS, notamment la Commission Pédagogique

Ils participent aux deux conseils pédagogiques (un au 1<sup>er</sup> semestre, un au 2<sup>nd</sup>)

Ils sont le lien privilégié entre le responsable d'année et les étudiants pour tout problème concernant la promotion



Bonne rentrée à  
toutes et tous !